

L'Atomic' Illustré

Le journal des actualités CGT

Numéro 19

Les 5 & 6 mai : L'ensemble des salariés d'EURALOG AGENCY était en grève à l'entrée du PAP.

Ils étaient peu nombreux mais déterminés, les salariés titulaires du contrat "d'accueil logistique vie" ont lancé une grève à durée illimitée pour interpeller leur direction sur l'inadéquation des moyens mis à leur disposition pour répondre aux objectifs qui leur sont été fixés : Manque de ressource, Eloignement des directions, Matériel insuffisant ...

Le syndicat CGT local et l'Union locale ont apporté leurs soutiens aux grévistes et les ont accompagnés dans les démarches.
A l'issu de deux jours complets de grève les salariés ont abouti à un accord avec leur direction et ont repris le travail le Jeudi 7 mai.

Les membres de cette jeune équipe soudée ont pu apprendre dans cette lutte les outils de négociation et les droits associés.

La lutte ! ça paye — mines - énergie la cgt

La défense du droit des femmes : c'est toute l'année



FNME #CGT #SantéDesFemmes #ÉgalitéAuTravail #Parentalité

La santé gynécologique et hormonale des femmes au travail est encore trop souvent ignorée.
Règles douloureuses, endométriose, fausses couches, ménopause...
Ces réalités médicales ont un impact direct sur le travail.
La FNME-CGT revendique :

- 🩺 Un congé de santé gynécologique et hormonale
- 📅 Jusqu'à 24 jours par an
- ⛔ Sans jour de carence
- 💰 Sans perte de salaire ni pénalisation

La santé des femmes est un enjeu d'égalité et de dignité au travail.
👉 Parlons-en avec vos représentants CGT.

Une **enquête publique unique est ouverte** du mardi 14 avril 2026 à 9h00 au vendredi 15 mai 2026 à 17h inclus, portant sur les demandes d'autorisations des sociétés EDF et RTE nécessaires à la réalisation de travaux préparatoires du projet d'implantation d'une paire d'unités de production nucléaire de type EPR2 à GRAVELINES, ainsi que sur les autorisations nécessaires au raccordement au réseau de transport d'électricité.

DONNEZ VOTRE AVIS

L'Atomic' Illustré

Le journal des actualités CGT



1936 - 2026

90 ANS DES CONGÉS PAYÉS OBLIGATOIRES !

LES AVANCÉES SOCIALES ÇA SE GAGNE !

LES ACQUIS ÇA SE DÉFEND !



LA LUTTE PAYE

LES COMPTEURS SONT REMIS À JOUR : BIENTÔT LES VACANCES ESTIVALES !

Alors que l'on profite (ou va bientôt profiter) des congés d'été, il faut se souvenir que ce n'est que depuis **1936** que les salariés bénéficient de "congés payés" obtenus, entre autres avantages sociaux, après la victoire aux élections du Front populaire:

Dans un contexte de crise économique et sociale, **sous l'impulsion de la CGT les salariés multiplient les grèves et occupations d'usines, connues sous le nom de « grèves joyeuses », impliquant près de deux millions de travailleurs.**

Forcé de composer avec cette nouvelle exigence, le projet de loi instaurant les congés payés est rédigé en urgence dans la nuit du 8 au 9 juin 1936. Le 9 juin, Léon Blum présente le texte à la Chambre du conseil et deux jours plus tard, la loi "Congés payés obligatoires" est votée par la Chambre des députés.

Tout salarié a l'obligation de prendre ses congés annuels et a *minima* 10 jours consécutifs au sein de la période fixée par le Statut (du 1er mai au 31 octobre).

La date de départ en congé des salariés est fixée d'un commun accord, compte tenu des besoins du service, entre le hiérarchique et les intéressés (art.18 du Statut national).

Le salarié est tenu de collecter ses absences dans PGI-GTA, le plus en amont possible, après en avoir avisé son manager.

Agenda de la semaine

- jusqu'au 15 Mai : Enquête publique unique
- 12 Mai Visite EPR2 Penly
- 13 Mai : Réunion CSE



MOBILISÉS AVEC VOUS

Le service public est une énergie d'avenir

www.fnme-cgt.fr